

EDITO



Union d'associations



PLATE FORME 115
VEILLE SOCIALE

HÉBERGEMENT
LOGEMENT

SI-SIAO
OBSERVATOIRE

AGENDA

ACTUALITÉS DU SIAO

CONTACTS

L'activité du SIAO78 durant ce second trimestre 2019 a encore été très dense :

Tout d'abord, un évènement régional majeur avec la création le 24 juin du GCSMS intitulé « Groupement francilien de régulation hôtelière » sous l'égide du Préfet de la Région Ile de France. Ce groupement est constitué en vue de permettre aux 8 SIAO d'Ile de France de mettre en œuvre une réservation mutualisée des nuitées hôtelières, financées par l'Etat. Pour mettre en œuvre les objectifs et la politique d'achat des nuitées hôtelières définies par l'Etat, le groupement s'appuie sur le pôle de réservation hôtelière du Samusocial de Paris et à recours à un parc hôtelier mutualisé et sécurisé.

Un nouveau chantier s'est également ouvert piloté par la DRILH, la réforme de l'accompagnement social à l'hôtel. Le constat est sans appel : face à la saturation de l'offre hôtelière sur Paris et la Seine-Saint-Denis principalement, les SIAO de ces départements ont mis à l'abri nombre de leurs demandeurs au sein des autres départements. Ainsi dans les Yvelines, près de 2800 personnes sont actuellement hébergées à l'hôtel (le SIAO78 gère quant à lui 716 nuitées par jour), ce qui représente 716 personnes mises à l'abri chaque jour. La situation des 800 ménages, correspondant aux 2800 personnes, évoquées précédemment, est particulièrement précaire car elle souffre d'un déficit de suivi et d'accompagnement social. Ainsi, faute d'évaluation de leur situation, elles sont bloquées à l'hôtel depuis plusieurs années, pour certaines sans perspectives d'évolution dans le parcours résidentiel. L'objectif de cette réforme est de permettre à chacune de ces familles de bénéficier d'une évaluation sociale et d'un suivi qui leur permettrait, à terme, d'être orientées vers des places d'hébergement, de logement accompagné voire de logement durable en fonction de leurs besoins et de leur profil.

L'enjeu pour le SIAO78 va être, dans un premier temps, de participer à l'expérimentation « *Opération ciblée d'accompagnement vers le logement des familles hébergées à l'hôtel* ». Le SIAO78 aura pour mission de procéder à l'identification des ménages selon trois critères ; les ménages hébergés à l'hôtel et non suivis, ceux suivis et ayant une préconisation logement et les ménages suivis ayant un besoin d'accompagnement lié au logement.

Dans ce bulletin, vous trouverez des études et des articles réalisés par des membres de l'équipe du SIAO78, et un bilan de la période hivernale, qui vous le verrez, a été particulièrement positif.

Il me reste à vous souhaiter un excellent été et de bonnes vacances sereines et revivifiantes !

Paule d'AUTHENAY
Directrice du SIAO78

PLATEFORME 115

VEILLE SOCIALE



CHRONIQUE

... D'UNE ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE EXERCANT AU 115

Du lien au bout du fil....

Lors de mes débuts en tant qu'écouter au 115, je me suis interrogée sur la manière dont j'allais aborder les appels. Je me questionnais sur le type d'interaction que je pouvais avoir avec le public, et sur la possibilité de créer du lien social. Dans nos métiers, nous parlons souvent de cette rencontre entre l'utilisateur et le professionnel, de cet espace-temps propice à l'échange ; au tissage du lien. Mais qu'en est-il pour un écoutant du 115 ?

L'écoute au 115 consiste à recueillir les informations permettant d'évaluer et d'orienter la personne sans solution d'hébergement, et en situation de précarité. Cette capacité technique de la communication, ne va pas de soi car il ne s'agit pas d'une rencontre physique. Savoir « Ecouter » prend une dimension particulière dans l'accueil téléphonique des appelants. Ainsi, j'ai bénéficié d'une formation spécifique avant la prise des appels. Un appel se déroule de la manière suivante : l'accueil, l'écoute et l'évaluation sociale. Les règles spécifiques à la relation d'aide doivent impérativement être maintenues même si le seul vecteur de communication est le téléphone.

J'ai découvert au fil des appels, que je pouvais évaluer assez précisément l'état émotionnel de mon interlocuteur en fonction de l'intonation, de son élocution et du vocabulaire employé. La distance que procure le téléphone, libère la parole. Une demande de mise à l'abri peut mettre en lumière d'autres besoins. Par exemple, le besoin de parler de soi, de ses traumatismes, du besoin de considération.... Pour certaines personnes, nous sommes le seul service social avec lequel elles sont en contact. Selon leur situation, elles appellent tous les jours, voire plusieurs fois dans la journée ... même si nous n'avons pas de solution à leur proposer !

Pour le public, le fait de nous avoir au bout du fil, est une « nécessité ». Je ne dis pas qu'en appelant, elles n'ont pas l'espoir d'avoir une proposition d'hébergement, mais elles savent que l'écouter va les écouter et accueillir leur souffrance, leur désarroi et souvent leur colère....

Prenons l'exemple de Mr J qui appelle tous les jours, il est en couple et à 3 enfants. Depuis 3 mois, il est sans hébergement, la famille dort dans leur voiture. Quand Mr J. appelle, il à bout. Mr J. commence la conversation en disant : « *Madame, c'est la galère. Je suis français et je n'ai le droit à rien* ». Certains jours, Mr peut s'emporter quand on lui dit qu'il n'y a de place. Je comprends qu'avec le temps que Mr J. se sente frustré de ne pas pouvoir jouir de ses droits dans son propre pays, il se sent exclu. Il semble également touché dans son honneur de ne pas pouvoir mettre sa famille à l'abri. Petit à petit un dialogue s'installe avec Mr qui se livre plus facilement et se sent compris. Néanmoins, quand le dialogue ne fonctionne pas, il faut savoir couper et reprendre avec Mr J., quand celui-ci est dans de meilleures dispositions. L'écouter a également cette tâche de mettre en confiance l'utilisateur, composante indispensable au lien social.

Wencess HENRY.

PLATEFORME 115

VEILLE SOCIALE



BILAN PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

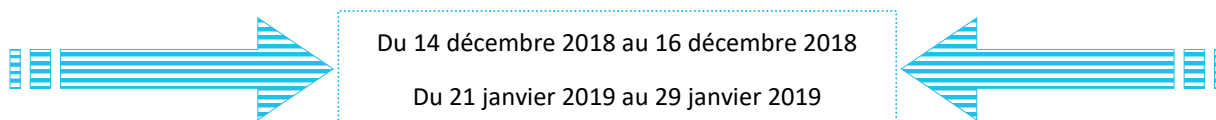


La période hivernale a débuté le **1er novembre 2018** et s'est terminée le **31 mars 2019**. La fermeture des places hivernales s'est faite de manière progressive. Certaines places sont restées ouvertes afin de permettre aux personnes encore hébergées de trouver une autre solution d'hébergement afin de leur éviter une remise à la rue.

Cet hiver, l'Etat à ouvert :



Le plan grand froid à été déclenché deux fois :



81 ménages, soit **171 personnes**, ont été sur une place hivernale à l'hôtel.

312 ménages, soit **319 personnes**, ont été mises à l'abri dans un abri de nuit.

188 ménages, soit **249 personnes**, ont été mises à l'abri en structure d'hébergement hivernale.

Sur la période hivernale, **581 ménages** ont pu bénéficier d'une prise en charge auprès de la Plateforme 115 (*tous dispositifs confondus*).

A l'exception des personnes, ayant été accueillies dans les abris de nuit, l'ensemble des ménages positionnés sur les nuitées hôtelières et les places en établissement ouvertes en plus sur cette période, a pu être repositionnés sur des places pérennes à l'hôtel, dans les structures d'hébergement, de logement accompagné et de logement social.

Le taux de rotation des 70 places en nuitées hôtelières supplémentaires a été de 2,5.

Ceci démontre la qualité de réactivité des établissements et l'implication du SIAO78.

En revanche, la Plateforme 115 du SIAO 78 n'a pas pu trouver de solution pour 1687 ménages*, faute de places disponibles.

* un ménage peut avoir plusieurs fois une demande non pourvue.
Données du 01/11/2018 au 30/04/2019

PLATEFORME 115

VEILLE SOCIALE



INDICATEURS PLATEFORME 115

Du 01 mars au 31 mai 2019



45 833
APPELS RECUS



15 445
APPELS TRAITES



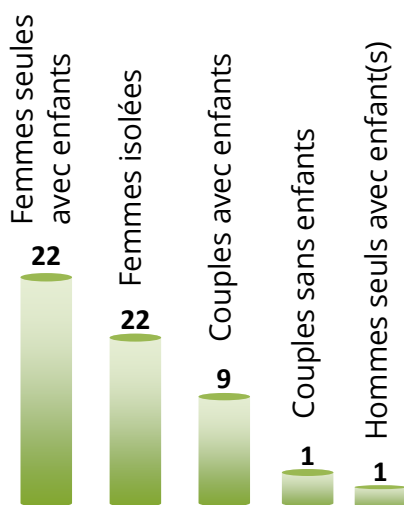
34 %
QUALITE DE SERVICE
(en moyenne)



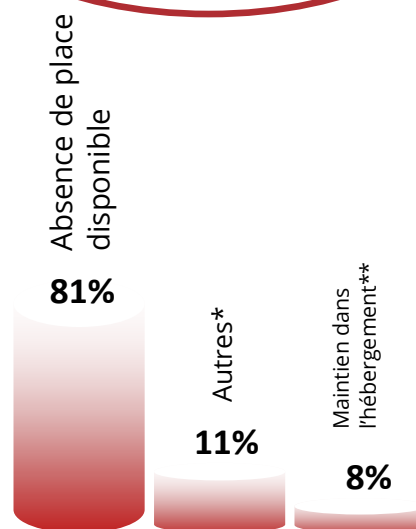
55 nouveaux ménages évalués
par le SASH sur la période, soit
124 personnes



1015 ménages distincts en
demande d'hébergement non-
pourvue, soit 1633 personnes



COMPOSITIONS FAMILIALES



MOTIFS DE REFUS

* ne relève pas du 115, refus de la proposition, etc...

** la personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle se trouvait actuellement

HÉBERGEMENT / LOGEMENT



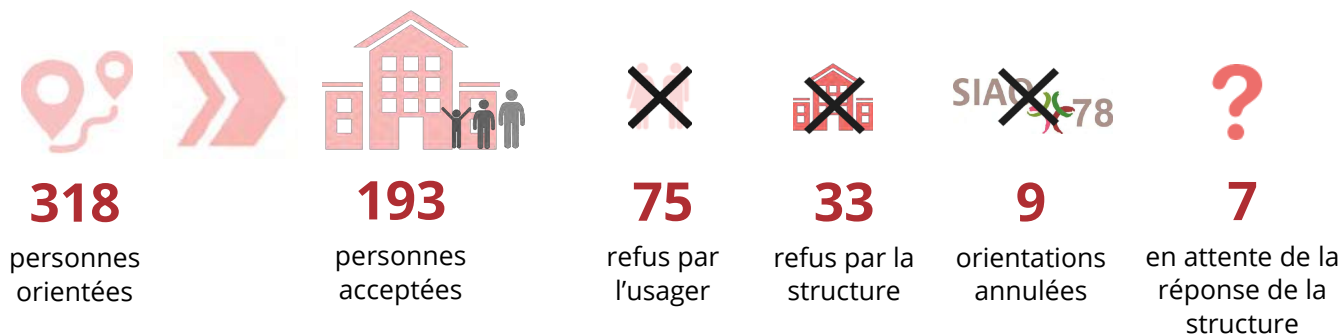
INDICATEURS HÉBERGEMENT / LOGEMENT

Du 01 mars au 31 mai 2019

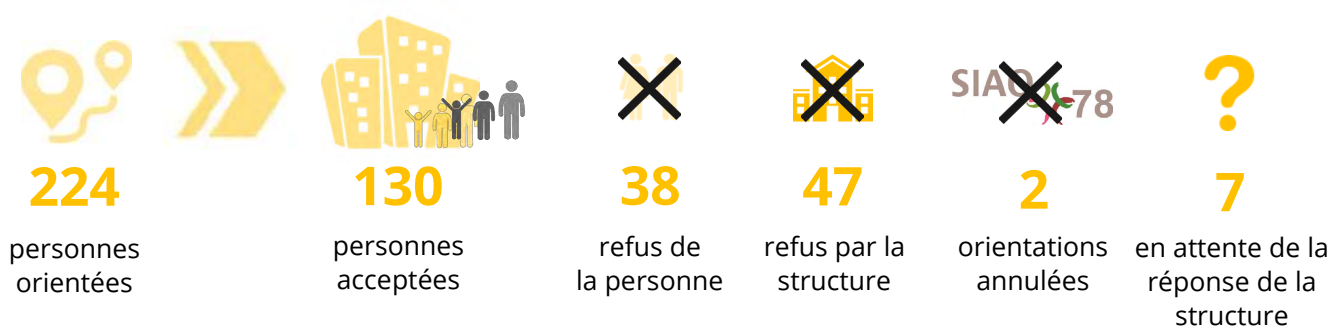
L'Entité Hébergement / Logement du SIAO a reçu **1468** nouvelles demandes d'hébergement, pour **2342** personnes



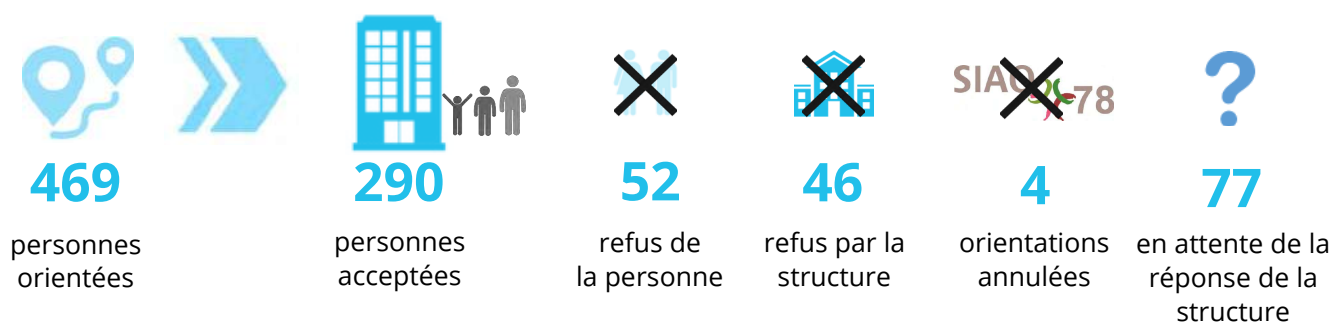
HÉBERGEMENT D'URGENCE (en personnes)



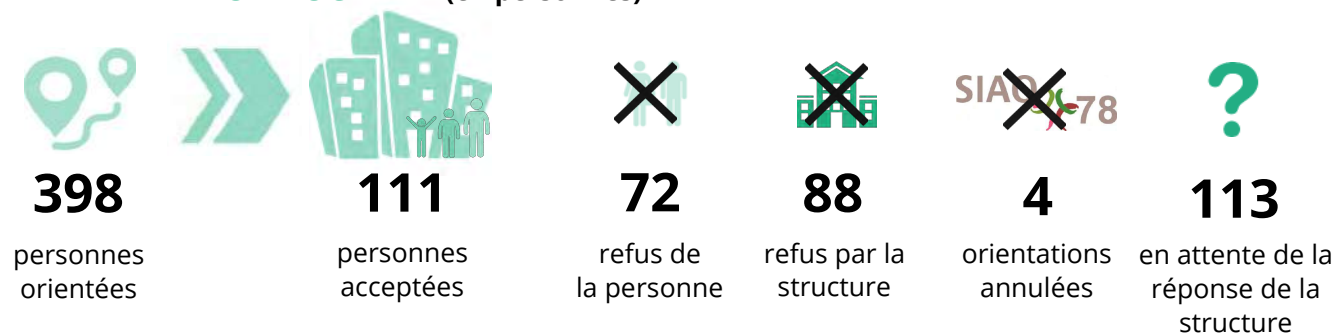
HÉBERGEMENT D'INSERTION (en personnes)



LOGEMENT ACCOMPAGNÉ (en personnes)



INTERMÉDIATION LOCATIVE (en personnes)



HÉBERGEMENT / LOGEMENT



Disparités territoriales et impact sur la prise en charge des publics : l'exemple du Solibail

Les critères d'orientation sur le dispositif Solibail sont uniformes à l'échelle régionale. Le plus fréquemment utilisé est la sortie d'hôtel avec 55% des orientations dans les Yvelines contre 72% pour l'Île-de-France. Un tiers des orientations sur le 78 sont le fait du SAIO 75 qui oriente essentiellement des ménages pris en charge à hôtel. Les autres orientations tels que « sortants structures » mais aussi « ménages DAHO », « expulsés » (sous certaines conditions) ou encore « victimes de violences conjugales », comptent ensemble pour presque une entrée sur deux et sont essentiels pour la prospective d'un vivier.

En 2018, le SIAO 78 ne couvrait « que » 56% de l'offre Solibail de son territoire (1). Seul le Val-de-Marne fait moins mais ce département est directement frontalier de Paris.

Le lien avec l'implantation géographique du dispositif est ici l'hypothèse que nous avons voulu tester (cf carte).

Presque une place en Solibail pour une place « famille » en structure dans les Yvelines : une équation qui cache de grandes disparités locales et communales.

Les besoins en logements Solibail sont globalement proportionnels à la population concernant les critères d'insalubrité, d'expulsion, d'hébergement opposable ou de violences conjugales.

A l'échelle de l'arrondissement, Versailles et Rambouillet sont proches de l'équilibre avec respectivement 25 et 14% du parc pour 29% et 16% de la population des Yvelines. Saint-Germain-en-Laye en revanche concentre plus de la moitié du dispositif pour à peine plus d'un tiers de la population et Mantes-la-Jolie n'accueille que 4% des capacités pour un territoire où habite un Yvelinois sur cinq.

L'observation « brute » du dispositif révèle un important déséquilibre territorial entre offre et demande, avec une façade nord-est très implantée, favorable à l'arrivée de ménages « parisiens » contre une façade ouest et un centre atrophie.

Une carence surtout sensible sur le nord-ouest et le centre-est du département

A une échelle plus fine (communale), ces contrastes sont encore plus marqués quand on rapporte les places d'hébergement des familles CHU/CHRS/115, publics potentiellement éligibles, aux places Solibail : alors que nous comptons en moyenne à peine plus d'une place hébergement pour une place Solibail ($1891/1728 = 1,09$), on en trouve cinq pour une à Mantes-la-Jolie, dix pour une à Meulan, tandis qu'inversement on en relève une pour deux à Poissy et jusqu'à une pour quatorze à Elancourt.

Dix villes ont quant à elles un parc hébergement/115 sans capacités Solibail sur leur territoire immédiat (Magnanville, Trappes, Louveciennes, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse...). Et réciproquement dix-huit communes, essentiellement situées au nord-est, ont un parc Solibail sans capacités hébergement/115 propres (Sartrouville, Houilles, Maisons-Laffitte, Le Chesnay, Le Pecq...).

Une fluidité des dispositifs impactée au final par ces inégalités

Nous savons que les places familles hébergement/115 alimentent pour moitié le Solibail qui lui-même participe à la rotation des établissements et places en hôtel.

Les conséquences de cette implantation inégale sont triples.

- 1) la localisation des logements est très favorable aux ménages « Parisiens » qui fréquemment travaillent dans la capitale.
- 2) une partie des ménages Yvelinois éligibles aux critères Solibail, hébergés ou vivants sur les territoires sous-dotés, ne trouvent tout simplement pas d'offre là où ils résident
- 3) la fluidité globale des dispositifs est impactée négativement, l'Est « sur-doté » du département étant également en tension pour son parc de logement social

Une stratégie d'implantation des nouvelles capacités 2019/2022 à construire

La DRIHL a programmé pour les Yvelines 252 logements Solibail qui s'ajouteront aux 505 actuels, soit environ 850 places supplémentaires. Une aubaine pour pallier aux inégalités territoriales, sauf à considérer que c'est au public de s'adapter.

Le Solibail prévoit certes jusqu'à une heure trente de trajet domicile-travail. Mais pour les ménages en structure notamment, un emploi souvent décroché après l'admission, des horaires fréquemment décalés, l'absence de permis de conduire et une mobilité professionnelle très dépendante des transports en commun locaux, compliquent l'éloignement au-delà du bassin d'emploi immédiat.

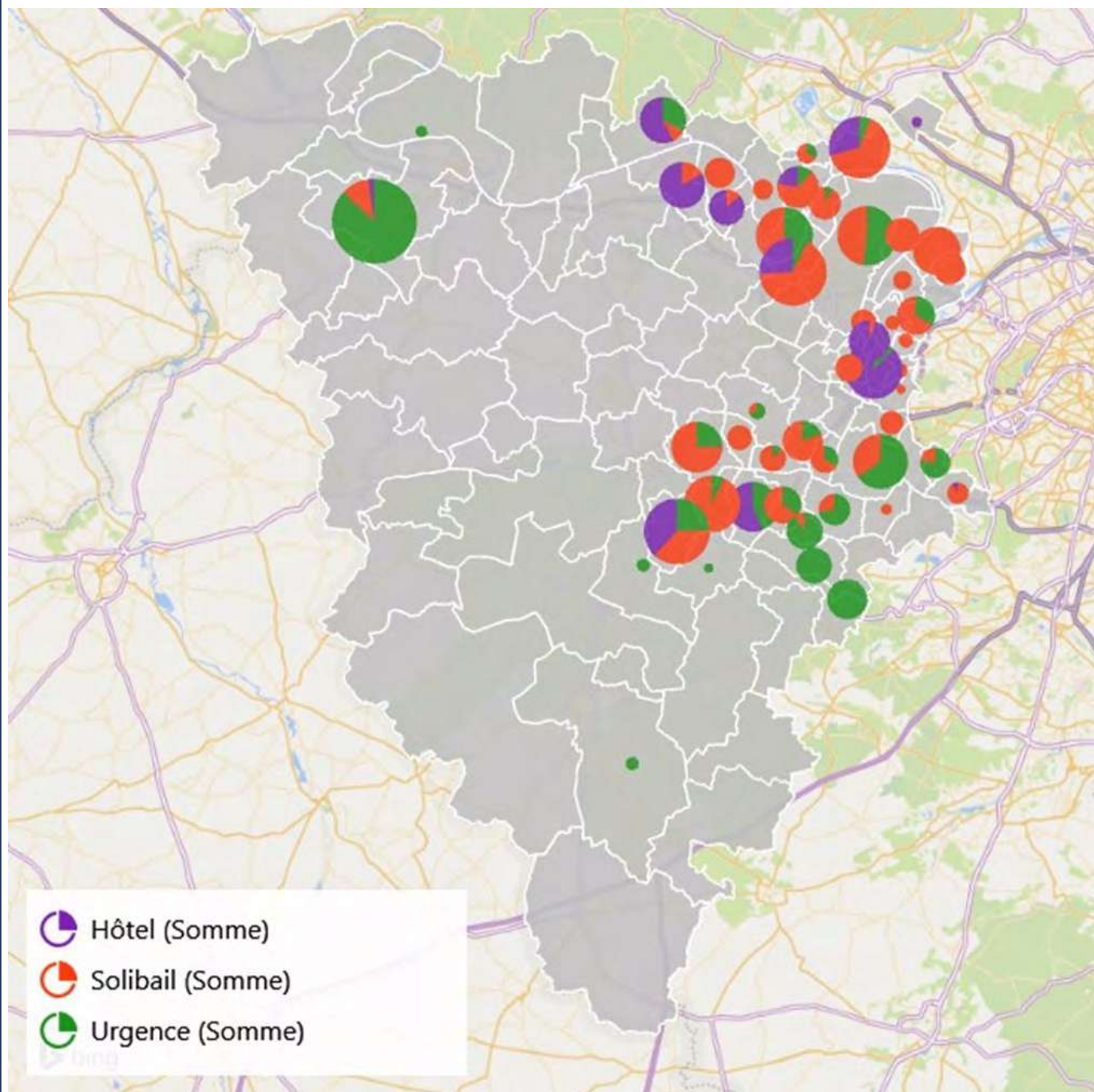
HÉBERGEMENT / LOGEMENT



Des études récentes soulignent qu'avec la tension locative locale (2 et 3), c'est l'ancrage communal systématiquement priorisé par les réservataires (3) qui réduit le délai d'attribution d'un logement social pour les ménages les plus modestes.

Implanter les nouvelles capacités au plus près du public, et notamment à proximité des structures existantes, 23 communes carencées (4), c'est non seulement leur assurer un débouché, mais aussi marquer des points pour l'étape suivante, celle du logement autonome.

Frédéric PYSSON.



(1) Chiffre GIP HABITAT

(2) « Portrait du logement des Yvelines et de ses territoires 2018 » ADIL page 24

(3) « Accès au logement social : délai d'attente et profil des demandeurs de logement. » Lab'URBA synthèse Juin 2015 p12

(4) Communes en déficit de places solibail rapportées capacités urgence insertion 115 avec nombre de places nécessaire entre parenthèse pour arriver à l'équilibre 1/1 : Chanteloup-les-Vignes (15); Coignières (83); Guyancourt (22); La Verrière (4); Le Port-Marly (76) ; Les Essarts-le-Roi (8); Les Mureaux (68); Limay (6); Louveciennes (161); Magnanville (110); Magny-les-Hameaux (62); Mantes-la-Jolie (163); Meulan (83); Pierrelaye (5); Rambouillet (8); Saint-Germain-en-Laye (6); Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78); Trappes (121); Vernouillet (45); Versailles (45); Villepreux (5); Viroflay (25); Voisins-le-Bretonneux (53).

SI-SIAO / OBSERVATOIRE



La qualité des demandes dans le logiciel SI-SIAO

Un grand projet concernant la qualité des demandes SI-SIAO est en cours à l'observatoire.

Plusieurs étapes ont déjà été réalisées, comme la mise en œuvre du nombre de jours maximum pour la saisie de l'arrivée et du départ des personnes en structures, le SI-SIAO a été paramétré pour renvoyer automatiquement les demandes non actualisées à 3 mois aux prescripteurs. (cf : <https://bit.ly/2RnDBNx>)

Pour mener à bien ce projet nous vous remercions de bien vouloir porter une attention particulière aux demandes qui vous sont renvoyées « **à compléter** » (1674 demandes en stock) ou « **à mettre à jour** » (1254 demandes en stock).

Les demandes à compléter vous sont renvoyées par les Travailleurs Sociaux du service Hébergement Logement du SIAO, soit pour complétude, soit pour mise en conformité des préconisations dans vos demandes avec la grille des préconisations (cf : <https://bit.ly/2UHzeU1>)

La part des demandes qui ne respecte pas cette grille s'élève à un peu plus de la moitié des demandes en liste d'attente.

Pourquoi cette conformité est-elle si importante ?

Au moment de la libération d'une place en structure les Travailleurs Sociaux du service Hébergement Logement du SIAO utilisent cette grille afin de retrouver les candidats potentiels. Si votre demande ne respecte pas les chemins de préconisations prévus, votre demande n'apparaîtra jamais dans les résultats des recherches.

Avant de retransmettre votre demande actualisée au SIAO, pensez à vérifier

- Que les précisions des besoins d'accompagnement des personnes (AVDL, ...) sont bien renseignées
- Que le numéro de demande de logement social est bien renseigné si les personnes en ont fait la demande
- La cohérence des typologies des ménages (femme isolée, couple sans enfants,...)

Le rôle de gestionnaire local dans le logiciel SI-SIAO

MERCI !

Le grand « chantier » d'identification et de peuplement des places en structures dans le logiciel SI-SIAO est terminé.

Le rôle de gestionnaire local dans le logiciel SI-SIAO permettant l'administration des places en structures sera retiré de la liste des profils le 1er juillet. L'équipe de l'Observatoire prendra prochainement contact avec chaque structure afin de vérifier notamment les typologies des publics accueillis.

L'Observatoire du SIAO se tiendra à votre disposition pour toute demande de modifications, d'ajouts, de suppressions ou de fermetures temporaires de places par mail à l'adresse sisiao78@acr.asso.fr

Afin de faciliter les échanges, un formulaire de demande de modification vous sera transmis rapidement.

Laurent THIESSET.

AGENDA



Commissions de Synthèse

Mardi 2 juillet - Mantes-la-Jolie

Mardi 6 août 2019 - Versailles

Mardi 3 septembre - Conflans

De 10h00 à 12h30



Tables Rondes

Les jeunes sortant d'ASE

Le 10 octobre 2019

De 14h30 à 17h00

Site ALPHA

Conseil Départemental des Yvelines

11 avenue du centre

78280 GUYANCOURT



Commission départementale

Mercredi 25 septembre 2019

De 9h30 à 12h30

Salle Vernes

14 Rue Antoinette Vernes

78120 RAMBOUILLET



ACTUALITÉS DU SIAO78



Le SIAO78 recrute

La Plateforme 115 - Veille Sociale des Yvelines recherche DES TRAVAILLEURS SOCIAUX (H/F) - CDI

Poste et missions :

Dans le respect et la mise en œuvre des procédures existantes, vous aurez pour activités principales de :

- Accompagner et évaluer les personnes hébergées à l'hôtel en lien avec la Plateforme 115 du SIAO78
- Assurer l'écoute sociale et orientation de la mise à l'abri de la plateforme 115,
- Poser un diagnostic social à la situation,
- Accompagner globalement les ménages dans l'accomplissement de l'ensemble de leurs démarches (recherche d'hébergement/logement, accompagnement vers l'emploi et/ou la formation, aide alimentaire, soutien à la parentalité, scolarisation, aide vestimentaire, etc),
- Définir une préconisation d'orientation en lien avec les partenaires,
- Assurer un rôle de médiation hôtelière.

Profil et compétences :

Vous disposez d'un diplôme d'état de niveau III : Assistant (e) Social (e) ou Conseiller (ère) en Economie Sociale et Familiale, éducateur spécialisé. Une expérience de l'accompagnement du public en grande précarité est souhaitée. En outre, les compétences suivantes sont requises : sens de l'écoute, capacité d'analyse et de synthèse, capacité à travailler en équipe et en autonomie et en partenariat. Permis de conduire exigé. Le poste est basé à Conflans-Sainte-Honorine (78). Convention CNT 66.

Contact:

Paule d'AUTHENAY, Directrice de l'établissement SIAO78 - secretariatvs@acr.asso.fr

Le Service Hébergement-Logement du SIAO78 recherche

DES TRAVAILLEURS SOCIAUX (H/F) en CDI

Poste et missions :

A ce titre et dans le respect et la mise en œuvre des procédures existantes, vous aurez pour activités principales de :

- Traiter les évaluations et dossiers administratifs
- Accompagner les partenaires dans les préconisations d'orientation
- - Travailler en partenariat avec l'ensemble des partenaires du SIAO
- - Participer aux réunions et instances du dispositif

Profil et compétences :

Diplôme d'état, niveau III exigé : Assistant (e) Social (e) ou Conseiller (ère) en Economie Sociale et Familiale, éducateur spécialisé.

Une connaissance du public en grande précarité est souhaitée.

En outre, les compétences suivantes sont requises : sens de l'écoute, esprit d'initiative, capacité d'analyse et de synthèse, compétences rédactionnelles, capacité à travailler en équipe et en autonomie et en partenariat.

Permis de conduire exigé. Le poste est basé à Conflans-Sainte-Honorine (78). Le permis de conduire est exigé compte tenu des déplacements inhérents au poste sur le département 78.

Convention CNT 66. Rémunération selon expérience.

Contact

Frédéric PYSSON, Chef de service Hébergement-Logement - fpysson@acr.asso.fr

CONTACTS



SIAO 78

Standard

01 39 19 66 06

Accompagnement
social à l'hôtel et
évaluation dans les
accueils de jour

01 39 72 55 00

Entité
Hébergement
Logement

01 34 90 92 77

siao78@acr.asso.fr

SI-SIAO
Support technique

www.sisiao.net

sisiao78@acr.asso.fr

Suivez-nous
sur



SIAO Yvelines



@SISIAOnet